

République
Française

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de Seine
et Marne

De la Commune de **FAREMOUTIERS**

Nombre de membres

Séance du 9 mars 2026

Afférents au Conseil
Municipal : 23

En exercice : 21

Qui ont pris part à la
délibération :
17

L'an deux mille six, le 9 mars, à 20h00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de *Monsieur CAUX Nicolas, Maire.*

**Date de la
convocation :**
02/03/2026

Présents : Nicolas CAUX, Marie-Claude POVIE, Benjamin PARAVY, Nathalie DEPLANQUE, Didier COLIN, Isabelle TARQUIN, Bruno DUMONT, Sonia HABAY, Alain BENOIST, Frédérick BOUIGE, Jean-Pierre MIHALJEVIC, Isabelle AUBERTIN, Bertrand CHIGOT, Donatienne PIPART

Pouvoirs :

Muriel BERNARD a donné pouvoir à Marie-Claude POVIE

Lysiane CAVIC a donné pouvoir à Sonia HABAY

Marie-Thérèse LEMAY a donné pouvoir à Isabelle AUBERTIN

Secrétaire de séance : Marie-Claude POVIE

Délibération n°2026/019

Objet de la délibération : RETRAIT DE LA DELIBERATION 2026/004

Vu le CGCT

Vu le code des relations entre le public et l'administration,

Vu la délibération n° 2026/004 du 26 janvier 2026 approuvant la convention de la mise à disposition du stand de tir communal au profit de l'association de tir sportif.

Vu les remarques du bureau de l'association et leur demande de modification de ladite convention

Monsieur le maire propose à l'assemblée de retirer la délibération n° 2026/004 et précise que les dispositions initialement prévues dans cette délibération faisant l'objet du retrait ne sont plus applicables.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de retirer la délibération n° 2026/004 du 26 janvier 2026 approuvant la convention de la mise à disposition du stand de tir communal au profit de l'association de tir sportif.

Le Maire,
Nicolas CAUX



Le secrétaire de séance
Marie-Claude POVIE